



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Erasmus+

**Délégation académique aux relations européennes
et internationales et à la coopération**

**Délégation académique aux relations européennes et internationales
et à la coopération**

Affaire suivie par :
Nicolas MONTLIVET
Tél : 02 38 79 46 62
Mél : dareic@ac-orleans-tours.fr

Orléans, le 28 avril 2022

Le délégué académique aux relations européennes et
internationales et à la coopération

21, rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Inspection pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Bruno BOUCHARD
Président du Jury des Certifications Complémentaires
Mél : bruno.bouchard@ac-orleans-tours.fr

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Appel à candidature pour des mobilités internationales de professeurs souhaitant s'inscrire à l'examen de certification complémentaire (secteur enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique)

Dans le cadre du programme Erasmus+, l'académie d'Orléans-Tours a construit un dispositif s'adressant à :

- tous les lycées qui proposent une section européenne ou une DNL hors SELO (lycées généraux, technologiques et professionnels, des secteurs public et privé),
- tous les collèges (des secteurs public et privé) qui proposent une DNL,
- tous les établissements qui souhaitent s'engager dans l'un des dispositifs précédemment cités. Ce dispositif permet aux professeurs de LVE et de DNL exerçant dans ces sections de bénéficier d'un séjour dans un pays étranger, afin d'approfondir leur culture linguistique.

Cours de LVE

Les professeurs qui ont l'intention de s'inscrire à la session 2023 de l'examen de certification complémentaire (secteur enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique) ou de se présenter de nouveau à cet examen, sauf s'ils sont locuteurs natifs, peuvent bénéficier lors d'une mobilité d'un cours de la langue de la section concernée. Si besoin, les services de la DAREIC peuvent les aider à trouver un organisme répondant à leur demande.

Durée et dates du séjour

Le séjour à l'étranger dure une ou deux semaines.

Les dates sont à arrêter en accord avec le chef d'établissement. Pour l'année civile 2022, les départs pourront se faire dès la présente année scolaire. Il est possible de prévoir un temps de formation dans une école de langues au cours de l'été.

Financement

Le séjour est financé selon les critères établis par Erasmus tels que définis dans le guide du programme Erasmus+, https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/international_mobilite/Tableau_de_financement_Erasmus.pdf

La subvention a vocation à couvrir l'ensemble des frais générés par le déplacement.

Calendrier

Vendredi 13 mai 2022	Inscription pour la visioconférence d'information, inscription à de dareic-secretariat@acorleans-tours.fr
Mercredi 18 mai 2022, 17 h	Visio-conférence d'information sur ce programme
Avant le vendredi 20 mai 2022	Dépôt des candidatures auprès de dareic-secretariat@acorleans-tours.fr
Du 23 au 26 mai 2022	Instruction des dossiers et information aux candidats le 27 mai.
À partir de juin 2022	Séjour à l'étranger, ce délai prend en compte la gestion administrative pour verser les fonds.
Dans les 2 mois qui suivent le retour	Questionnaire Erasmus+ Échanges avec les inspecteurs sur les modalités de diffusion du retour d'expérience (vidéos de témoignages publiées sur le site interlangue, par exemple).

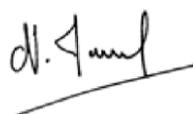
Par ailleurs, une réunion d'information en distanciel vous est proposée pour répondre à vos questions le 18 mai à 17h00.

Vous pouvez vous y inscrire et indiquer votre présence à dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr avant le 13 mai en indiquant votre nom, prénom et établissement de rattachement.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de cette opportunité d'ouverture à l'international, restons à votre écoute pour tout échange et vous adressons nos sincères salutations.



Bruno BOUCHARD



Nicolas MONTLIVET

PJ : Fiche individuelle de candidature à un cours de langue (dans la langue de la section où exerce le professeur)